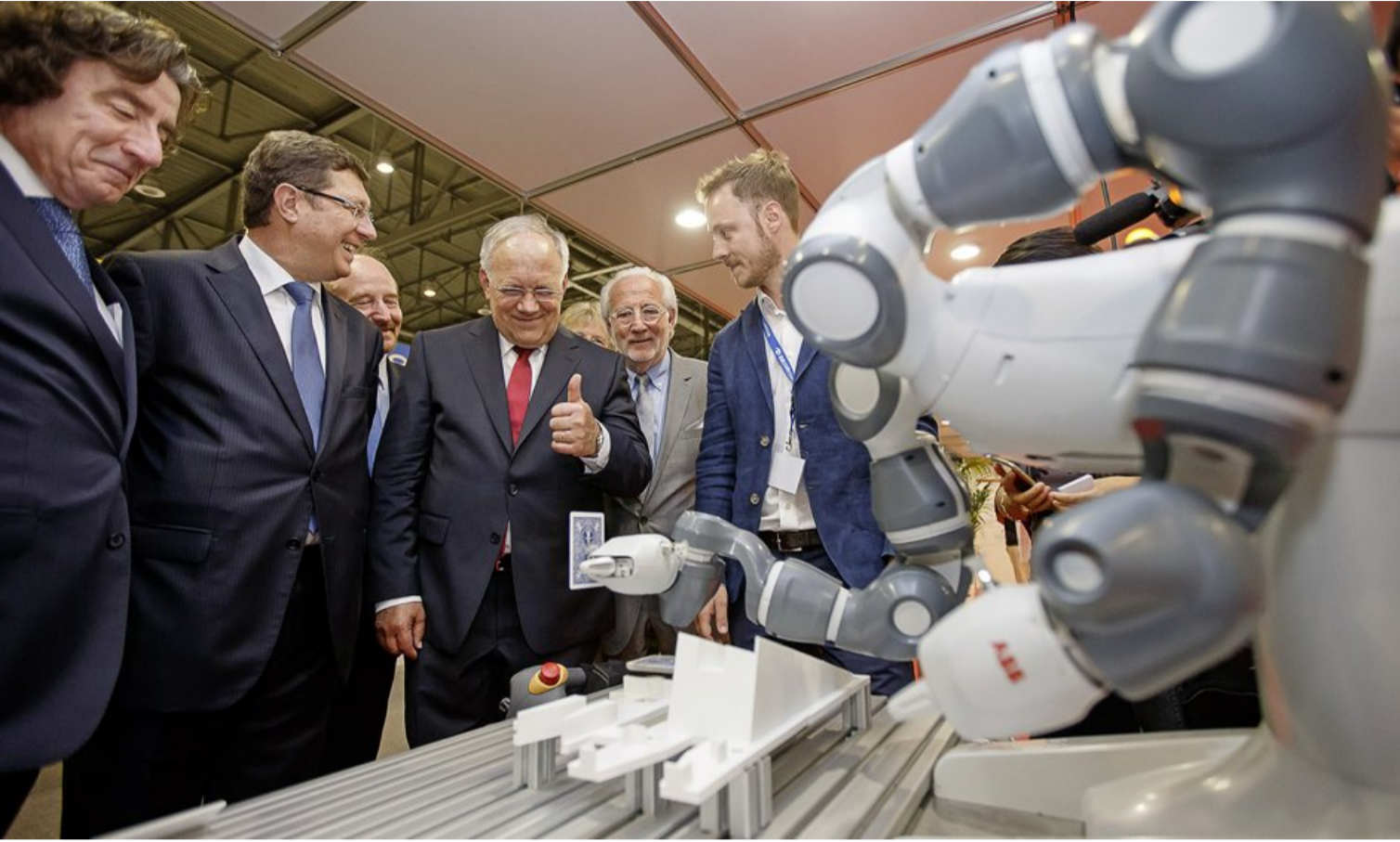


## L'image du jour



**Haute précision** Johann Schneider-Ammann inaugure mardi le Salon des sous-traitants. L'occasion pour le ministre de l'Economie, ici aux côtés du conseiller d'Etat genevois Mauro Poggia, d'assister au tour de magie du robot d'ABB YuMi, doté de «mains» particulièrement agiles. Les 800 exposants, issus de l'horlogerie-joaillerie, des microtechnologies et des medtechs, attendent quelque 20 000 visiteurs professionnels.

## Etats-Unis

## Chaque année, 1300 enfants tués par balle

Selon une nouvelle étude américaine, 19 mineurs sont tués ou blessés chaque jour par arme à feu

Les chiffres sont effarants. Aux Etats-Unis, les armes à feu font 1300 morts et 6000 blessés chaque année parmi les mineurs, soit 19 par jour. Tel est le terrible bilan de l'étude publiée lundi dans le journal médical en ligne *Pediatrics* par des chercheurs des Centres de prévention et de contrôle de la maladie (CDC), qui considèrent ces violences comme une crise de santé publique.

La plupart des décès découlent d'homicides ou de suicides, tandis que les agressions sont responsables de la majorité des blessures non mortelles, selon le rapport, qui précise que les victimes sont majoritairement des garçons et des Noirs, atteints intentionnellement.

«Les blessures par arme à feu constituent une des principales causes de décès chez les enfants américains âgés de 1 à 17 ans et contribuent substantiellement chaque année à la mort prématurée, à la maladie et à l'invalidité des enfants», selon Katherine Fowler, des CDC, qui a dirigé l'étude. Aux Etats-Unis, les blessures par arme à feu sont la deuxième cause de décès des mineurs, derrière les accidents de voiture.

Cette analyse de données réunies entre 2002 et 2014, présentée comme la plus complète jamais réalisée à ce sujet, révèle que si le taux d'homicide par balle a baissé pour cette classe d'âge entre 2007 et 2014, le nombre de suicides d'enfants américains avec une arme à feu a explosé. Il a augmenté de 60%, passant de 325 à 532 cas. Le tiers de ces enfants était déprimé ou avait récemment traversé une crise, comme une rupture amoureuse ou des difficultés académiques.

S'agissant des décès accidentels, ils se sont pour la plupart du temps produits avec des enfants ayant tiré en jouant avec des armes chargées. Les victimes étaient majoritairement des spectateurs et 40% de ces dernières âgées de 10 ans et moins se sont atteintes elles-mêmes.

Côté prévention, outre des programmes de sensibilisation pour les jeunes américains, les experts des CDC mettent l'accent sur le stockage des armes à feu, trop souvent négligé. En laissant les armes dans des lieux sécurisés, de nombreux drames pourraient être évités, estiment-ils.

Depuis le début de l'année, 317 enfants de moins de 11 ans ont été tués ou blessés par balle au pays de l'Oncle Sam, selon le site GunViolenceArchive, qui répertorie en temps réel les incidents par arme à feu. Ce chiffre est de 1500 pour les adolescents de 12 à 17 ans. **Yannick Van der Schueren**

## En bref

## Explosion à la gare de Bruxelles

**Terrorisme** Des soldats belges qui patrouillaient dans la gare centrale de Bruxelles ont «neutralisé» une personne mardi soir après une petite explosion, a annoncé le porte-parole de la police. Le site a été évacué. **ATS**

## Affaire Grégory: les Jacob relâchés

**France** Nouveau coup de théâtre dans l'affaire Grégory: le couple de septuagénaires écroué vendredi a été remis en liberté sous contrôle judiciaire mardi. **ATS**

## Troncs fatals en travers de la route

**Calais (F)** Le conducteur d'un fourgon est mort dans la nuit de lundi à mardi en s'encastrant contre des troncs posés sur la route par des migrants souhaitant rallier l'Angleterre. Cette méthode d'interception a réapparu en mai, signe d'une reprise de la pression migratoire. **ATS**

## Abus sexuels au cours d'art martial

**Zurich** Un instructeur connu de taekwondo de Thalwil (ZH) a été arrêté. Il est soupçonné d'avoir commis des abus sexuels sur des enfants. La justice a envoyé une lettre à des dizaines de parents de victimes potentielles. **ATS**

## Une prothèse vieille de 3000 ans

**Archéologie** Les connaissances de la physiologie humaine étaient déjà précises 1000 ans avant notre ère. En témoigne une prothèse de gros orteil découverte sur la tombe d'une femme près de Luxor, analysée en détail par des chercheurs suisses et égyptiens. **ATS**

## Presse

## Bon pour la tête se lance avec l'été

Le site Bon pour la tête, imaginé après la fermeture de *L'Hebdo* et la lourde restructuration du *Temps* en février dernier, démarre effectivement ce 21 juin, premier jour de l'été. Interview avec l'une des cofondatrices, la journaliste Florence Perret, habituée des aventures journalistiques originales (*Saturne*, *Papiers de Chine*).

## Alors, prêts?

Oui, je crois. Une quarantaine d'articles sont disponibles sur le site. Au début, nous proposerons surtout des chroniques, des analyses, énormément de culture - c'était une volonté affichée de tous, y compris de Jacques Pilet qui a été au cœur de cette initiative.

## «Média indocile», dit votre slogan. A quoi faut-il s'attendre?

Cette phrase fait d'abord référence à notre liberté, à l'absence d'un éditeur. Nous allons faire des enquêtes, mais nous ne sommes ni Mediapart ni une seconde vie de *L'Hebdo*. Notre originalité tiendra d'abord dans la diversité des regards. Nous formons un mélange enthousiaste de provenances et d'âges.

## Et financièrement?

Nous avons réuni 230 000 francs pour démarrer. Nous ouvrons le site une semaine librement, puis nous comptons sur les abonnements (8 francs par mois, 96 francs par an). Nous en espérons quelques milliers, pour rétribuer correctement notre trentaine de contributeurs. **T.M.**

[www.bonpourlatete.com](http://www.bonpourlatete.com)

## Asile

## La Cour européenne rejette la requête d'un Erythréen expulsé de Suisse

**Arrêt** La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a rejeté mardi la requête d'un Erythréen frappé d'une mesure d'expulsion après le rejet de sa demande d'asile en Suisse.

L'affaire concerne un jeune homme né en 1980 et résidant actuellement dans notre pays. Les juges de Strasbourg ont estimé à l'unanimité que son renvoi ne serait pas contraire à l'interdiction de la torture ou de traitements humains dégradants.

Selon ses dires, le migrant a été incarcéré après avoir déserté en Erythrée. Il s'est évadé, a fui et a déposé une demande d'asile en Suisse en 2014. Il soutient que, s'il est renvoyé vers son pays d'origine, il risque de subir des mauvais traitements et de devoir accomplir un service militaire d'une durée indéterminée.

## Manque de cohérence

Berne considère que ses explications manquent de cohérence et ne sont pas assez détaillées. Son dossier contient des lacunes, notamment sur la fin de sa scolarité, la durée de son service militaire et les dates de sa détention. Selon le Tribunal administratif fédéral, il n'a donc pas pu démontrer le danger de traitements inhumains.

La Cour de Strasbourg estime que la situation en matière de droits de l'homme est «très préoccupante» en Erythrée. Mais elle ajoute qu'elle n'est pas telle que tout migrant risque des mauvais traitements s'il y est renvoyé. Bref,



VINCENT KESSLER

la situation personnelle du recourant est déterminante pour en juger. Sur ce point, et en vertu du principe de subsidiarité, elle se base sur l'évaluation effectuée en Suisse et sur les lacunes qui ont été pointées du doigt.

## A double tranchant

L'affaire ne s'arrête pas là. Une autre question est de savoir si le service militaire en Erythrée viole ou non l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé. Sur ce point, la Cour ne se prononce pas car les voies de recours internes n'ont pas été épuisées. Elle note en substance que cet argument n'a pas été avancé devant le Tribunal administratif fédéral. Le requérant pourra engager une nouvelle procédure d'asile en ce sens.

## Denise Graf, spécialiste du dossier d'asile à la section suisse d'Amnesty International, décrit ainsi un jugement à double tranchant: «D'un côté, les juges de Strasbourg estiment que des viola-

tions importantes des droits humains ne sont pas en soi un motif d'asile. De l'autre, la Suisse ne pourra pas renvoyer cet homme avant d'avoir clarifié la question du service militaire.» Cet examen, ajoutée-elle, devra être fait «avec rigueur»: «Le rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits humains en Erythrée a retenu dans son rapport du 7 juin que le service militaire érythréen équivaut à de l'esclavage.»

Pour mémoire, les Erythréens doivent accomplir un service national de durée illimitée, dans un domaine civil ou militaire, sans perspective d'en être libéré. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) précise que la solde est maigre. En outre, le lien et la nature du service sont déterminés par les autorités. Cette absence de perspectives, poursuit l'Administration fédérale, pousse de nombreux jeunes à émigrer.

Depuis une dizaine d'années, l'Erythrée est un des principaux pays de provenance des requérants d'asile avec une diaspora d'environ 34 500 personnes. Selon les chiffres publiés par le SEM, 5178 Erythréens ont déposé une demande d'asile en Suisse en 2016. Près de 42% d'entre eux ont obtenu l'asile. En février, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a durci les conditions d'admission de ces migrants. Il a jugé qu'une sortie illégale du pays ne peut plus suffire à justifier la reconnaissance de la qualité de réfugié. **C.Z./ATS**

PUBLICITÉ

**Tribune de Genève** Partenaire média

# GILLES PARIS

RENCONTRE FNAC LAUSANNE ANIMÉE PAR DANIEL BERNARD

**Le samedi 24 juin à 15h**

**fnac**